

Bonjour madame, Bonjour Monsieur

Suite à votre demande, voici les documents pour vous inscrire au vide-greniers de Martinet le dimanche 15 novembre 2026.

Merci de nous retourner par voie postale:

- le règlement intérieur complété et signé
- la déclaration sur l'honneur complétée et signée
- la copie recto-verso de votre pièce d'identité
- le chèque de règlement à l'ordre d'activ'séniors de Martinet

Seuls les dossiers complets accompagnés de leur règlement seront pris en compte.

L'adresse:

Activ'séniors chez Monsieur BOURGEOIS Laurent

20 rue des moulins - 85150 Martinet.

Merci pour votre intérêt à notre manifestation. Au plaisir de vous accueillir sur notre vide-greniers.

Bien cordialement

L. Bourgeois

PS: Les tables sont fournies par l'organisation mais les chaises ne sont pas fournies.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Le parking de la salle des sports sera disponible pour les exposants.

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

DU DIMANCHE 15 novembre 2026 - MARTINET

Article 1 : La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par Activ'seniors de Martinet, se déroulera dans la salle des sports – rue de la fontaine - 85150 Martinet, le dimanche 15 novembre 2026, entre 8h00 et 18h00.

Article 2 : Le Vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et **strictement interdit** aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée : Activ'seniors de Martinet – 20 rue des moulins 85150 Martinet. Le dossier d'inscription dûment complété. Une photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso), Le règlement intérieur signé, Le paiement correspondant à la réservation par chèque bancaire libellé à l'ordre d'activ'seniors de Martinet. Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votre inscription.

Les inscriptions seront définitives et acceptées une fois le règlement joint pour la totalité du montant.

Article 3 : Les tables en bois de 3 m sont fournies par l'organisateur mais pas les chaises. La réservation minimale est de 3 mètres linéaires (1 table). Puis par tranche de 3 mètres supplémentaires (soit une longueur de table) pour 12 euros les 3 mètres.

Merci de vous munir de nappes ou de quoi couvrir les tables (leur état est brut).

Article 4 : Le règlement des réservations se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre d'activ'seniors de Martinet. Ce chèque sera retiré le lendemain du vide grenier.

Article 5 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul exposant. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant.

Article 6 : Les enfants des exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle de sports de Martinet et donc strictement interdits dans l'espace du vide-greniers.

Article 8 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 9 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 10 : L'entrée du vide grenier est **interdite** avant 07h00. L'installation des stands devra se faire de 07h00 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun exposant ne sera autorisé à s'installer dans l'enceinte du vide-greniers/brocante jusqu'à 18h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre. Les voitures légères pourront stationner sur les parkings réservés et situés à proximité de la salle des sports.

Article 11 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les déchets seront à remportés ou à déposés dans les bacs destinés à cet effet.

Article 12 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture de Vendée dès la fin de la manifestation.

Article 13 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, L'Association Activ'seniors se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 15 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 17 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands ((objets exposés, voitures, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 18 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Ou si au 30 octobre 2026 le nombre de personnes inscrites est jugé insuffisant pour réaliser la manifestation.

Article 19 : la date limite d'inscription est fixée au 30 octobre 2026.

Article 19 : il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans la salle des sports au cours de l'événement.

En tant que particulier **non professionnel du commerce**, je déclare ne vendre que des objets personnels d'occasion et/ou usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

ALe/...../2026

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :@.....

Nbre de tables de 3 mètres linéaires = x 12 € =.....€

Soit le montant Total, =.....€

Règlement par chèque uniquement à l'ordre de Activ'seniors de Martinet,

Dossier à retourner accompagné du règlement intérieur signé et la photocopie de la pièce d'identité (recto/verso) et de la déclaration sur l'honneur signée, du chèque du montant global.

Organisateur : Association : Activ'seniors de Martinet Adresse : 24 rue de l'Océan 85150 Martinet

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le dimanche 15 novembre 2026 à partir de 07h00 à : MARTINET 85150. Dans la salle des sports rue de la fontaine - 85150 MARTINET

Je soussigné(e),

M. / Mme Nom :

Prénom

Né(e) le/...../..... à Département : Ville :

Adresse :
.....
.....

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule (présent sur le site) :

.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de la carte d'identité au dossier d'inscription.